Envoyé en préfecture le 27/04/2023
Reçu en préfecture le 27/04/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230425-230425_5-DE

Ville de Thiers

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

- N°5 –

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **24**

Procurations : **8**

Nombre de conseillers absents : **1**

OBJET :
Demande de subvention Agence Nationale du Sport (ANS)

SEANCE DU MARDI 25 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 25 avril 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mercredi 19 avril s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :
Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN , Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Serap ALP, Farida LAID, Claire JOYEUX et Annie CHEVALDONNE Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :
Claude GOUILLON-CHENOT à Isabelle FUREGON,
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE,
Lisa ASAR à Hélène BOUDON,
Monique MORENO à Martine MUNOZ,
Christophe MANKA à Michel COMBRONDE,
Régine BEAL à Eric BOUCOURT,
Yoann BENTEJAC à Serap ALP,
Philippe BARRAU à Annie CHEVALDONNE.

Etaient absents ou excusés :
Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :
Hélène BOUDON

Envoyé en préfecture le 27/04/2023
Reçu en préfecture le 27/04/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230425-230425_5-DE

Ville de Thiers

C.M. 25.04.2023
- N°5-

DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS)

- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- **Vu** l'article L2122-22 du Code général des Collectivité Territorial
- **Vu** l'appel à Projet « Plan 5000 terrains de Sport »

- **Considérant** l'opération, lancée par la ligue AuRA de Basket, de terrain de 3 contre 3 pour favoriser la pratique libre et/ou encadrée de cette nouvelle discipline olympique. (Médaille de Bronze pour les Féminines). Cet équipement de proximité est particulièrement demandé par les Adolescents qui organisent de nombreuses rencontres autour du Basket ;
- **Considérant** que les Clubs souhaitent également ce type de nouvelle pratique comme porte d'entrée au sein du Club ainsi que l'organisation d'autres manifestations ;

Afin d'aider les collectivités à proposer ces terrains, la Ligue Aura de Basket a mis un dispositif autour des terrains de basket 3 contre 3 en lien avec la fédération de Basketball.
L'agence Nationale du Sport (ANS) participe financièrement à la création de ces équipements de proximité entre 40 % et 80 % du projet.
La collectivité s'orienterait vers la création de 2 terrains de 3 contre 3 pour un coût total de 70 000 euros (enveloppe donnée par la ligue AuRA).
Afin de voir la faisabilité et la somme allouée par l'ANS, il est demandé de constituer un dossier.

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Autorise** le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS)
- **Autorise** le Maire de signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance

Hélène BOUDON

Le Maire,

MAIRIE DE THIERS (PUY-DE-DOME)

Stéphane RODIER